

Syndicats CGT FO SUD de l'Insee

CHSCT-S du 5 décembre 2013

déclaration sur le bilan d'un an de fonctionnement

Cela fait un an que ce CHSCT-S a été mis en place, et si nous nous référons au bilan que vous nous avez transmis certains points posent questions.

Alors même que d'importantes décisions ont été prises, nous avons pour diverses raisons eu du mal à concrétiser l'utilisation du budget alloué à ce CHSCT-S. Malheureusement il est à ce jour vraisemblable qu'une grande partie de ces fonds ne soient pas utilisés et de ce fait perdus.

A l'avenir, nous émettons le souhait d'une meilleure prise en compte des décisions votées en séance, nous resterons vigilants sur le respect des délais de réponses. Nous veillerons à ce que la budgétisation de l'exercice 2014 ainsi que les années suivantes, soit définitivement adopté en juin.

Point II-1-b contribution concernant l'activité de l'inspection SST

Concernant la mise en place d'un dispositif permettant, pour les ISST, de réaliser des visites d'inspection sur le lieu de travail des enquêteurs, nous attendons des propositions concrètes de votre part et de ce fait restons très attentif au suivi de ce dossier

DUERP

Concernant le DU, nous constatons que sa mise en place s'est faite d'une façon peu homogène : pour certaines le recueil se fait en bonne et due forme, pour d'autres il est clair qu'il n'y a pas de volonté de réunir cette unité de travail. Nous reconnaissons que ce sujet est difficile : les DR se sont souvent trouvées sans cadrage pour réaliser cette opération. Nous vous demandons donc de maintenir un dispositif de formation et information fort, dans les futures années en direction des DR, et de mutualiser au mieux les bonnes pratiques mises en place par certaines de ces DR.

Il est indispensable que le DUERP soit renforcé par la rédaction d'une documentation claire, qui explicite sa mise en place et son utilisation, ceci aidera, à l'évitement des mauvaises applications que nous avons pu constater

Médecine du travail

Dans certaines régions, il n'y a pas de médecin de prévention, *DR MALET ! Pourriez-vous nous dire si des solutions à ce problème ont été trouvées lors de la réunion annuelle des médecins de prévention ? Si oui qu'elles sont-elles ? Si non quelles solutions pensez-vous que nous puissions envisager !*

Registre santé sécurité au travail

Sur le droit de retrait et d'alerte, dans le cadre d'un danger grave et imminent, il doit exister un registre à disposition des agents et de leurs hiérarchies.

Clairement nous demandons que celui-ci soit accessible facilement et que le CHSCT-S puisse le consulter.

Sur le sujet des agressions autres que les agressions graves, nous maintenons notre proposition faite en GT le 7 novembre, d'une nomenclature du SST qui inclue les agressions, quelles qu'elles soient. Même si évidemment les agressions graves doivent être traitées par une procédure spécifique.

Il est en effet important pour nous que les enquêtrices et enquêteurs puissent trouver facilement, dans le déroulé du registre, tout ce qui concerne ces agressions que chacun-e a tendance à minimiser quand on n'en parle pas : agressions verbales, comportements agressifs, crachats etc.

Le registre santé sécurité au travail, se doit d'être accessible à tous et consultable par tous, selon l'article premier du décret faisant obligation légale de laisser inscrire sur ce registre tout ce que l'agent a à dire.

Tableau de suivi des décisions

Sur ce tableau j'exprimerai quelques remarques au fil de l'eau, cependant, je n'aborderai pas le point de la formation qui sera discuté un peu plus tard, ainsi que le point amélioration du parc automobile. Par ailleurs, nous

souhaiterions que ce tableau mentionne des dates car une partie des réponses, sans cette indication, paraissent caduques.

Sur le point médecine du travail, nous aimerions savoir si toutes les directions régionales ont bien mis à disposition des enquêtrices et enquêteurs la plaquette « santé au travail » déclinée localement et adaptée aux spécificités du CHSCT-S.

D'autre part, il est question d'une note sur l'organisation de la prévention médicale des enquêteurs diffusée le 16 septembre 2013.

Nous demandons à être destinataires de cette note et rappelons que nous souhaitons être associés à toutes les décisions qui modifient l'organisation de la prise en compte de la santé au travail des agents.

Sur le point santé et sécurité au travail, une note sur le registre SST pour les enquêteurs a été diffusée le 3 septembre 2013. Il est clair que nous voulons également avoir accès à cette note.

Sur le point bilan des clés 3G pour les postes nomades, vous déclarez que 1 % d'enquêteurs signalent des difficultés de transmission. Or lors des RAE nous avons posé la question en salle : les enquêtrices et enquêteurs déclarant des difficultés étaient largement majoritaires, et avaient déclaré les problèmes à la Dem !! Mais nous reviendrons sur ce point dans le cours de la séance.

Sur le point de l'étude ergonomique Capi 3G, nous sommes demandeurs d'une note explicitant la mise en place des engagements pris par le directeur général lors du CT du 19 septembre.

Sur le point sacoche, sac à dos et casques, nous sommes intéressé par la date de livraison aux enquêtrices et enquêteurs.

Sur le point II-2-b remontées d'information :

La consultation des tableaux montre des erreurs, nous les avons déjà signalées l'an dernier. Notamment, il devrait y avoir une correction ou remise à jour des effectifs en DR (0 en Aquitaine, 23 en Rhône-Alpes etc.). Il est nécessaire d'avoir une amélioration de la source d'information, et d'utiliser les données disponibles, notamment les visites « refusées » figurant dans le rapport au CT sur les questions d'hygiène et sécurité.

Pouvons-nous nous mettre d'accord sur les sources utilisées, et pour essayer de construire au mieux un tableau collant le plus possible à la réalité ? Nous pourrions traiter ce point lors d'un GT.

Sur le point II-2-c Observation sur les registres SST en 2013.

Nous avons reçu les expressions sur les trois cas remontés par le registre. Pourtant nous avons eu connaissance de plusieurs autres annotations sur les RSST qui ne sont pas remontées : nous allons devoir réfléchir à des solutions permettant au CHSCT-S de prendre connaissance de la réalité de la situation sur le terrain.

Au vu de la faiblesse de l'utilisation de ce registre, et de sa méconnaissance par les enquêtrices et enquêteurs, nous demandons que la mise en place du registre dématérialisé soit accompagnée d'une note aux enquêtrices et enquêteurs explicitant son utilité. Ce point pourra également être traité en GT.